

Le CSA formule ses exigences envers TF1

■ Le régulateur belge compte sur le CSA français pour réguler les pubs belges de TF1.

Dans un peu plus de deux mois, TF1 débutera ses "décrochages publicitaires" auprès du public belge. Concrètement, les téléspectateurs belges de TF1 – soit près d'1 téléspectateur sur 5 en Communauté française ! – se verront proposer, dans les grilles de programmes de la chaîne française, des écrans publicitaires spécifiquement belges.

Cette perspective – dont on parle depuis la fin des années 1980 – de voir TF1 monétiser son audience belge sur le plan publicitaire avait provoqué un gros clash politico-médiatique, en mars dernier, lorsque le groupe privé français avait confirmé sa volonté de trouver une régie belge pour opérer ses décrochages publicitaires. Sous la pression de Philippe Delusinne, le pa-

tron de RTL en Belgique, le président de PS était intervenu auprès de ses homologues du CDH et du MR pour faire barrage à une alliance entre la RMB, régie publicitaire de la RTBF, et TF1.

Accord "win-win" ?

Si M. Delusinne eut gain de cause, il ne découragea pas son rival français. En mai, TF1 annonçait avoir signé un accord de commercialisation avec la régie flamande Transfer.

Pour les éditeurs historiques du marché belges (RTBF et RTL, essentiellement), cette arrivée de TF1 est source de très grosses inquiétudes. Avec une audience moyenne de 19 %, TF1 est susceptible de mordre un gros morceau dans le gâteau publicitaire de la Communauté française.

En charge de la régulation, le Conseil

supérieur (CSA) belge avait annoncé, dès le 12 mai, qu'il allait enclencher une procédure en vue d'aboutir à un accord "mutuellement satisfaisant" avec le CSA français. "TF1 est en effet tenu de signer une nouvelle convention avec son régulateur pour pouvoir réaliser ces ci-

blages publicitaires sur le marché belge".

Jeudi, les membres du Collège d'autorisation et de contrôle du CSA ont finalisé la rédaction d'une "demande motivée" (1) appelant à une solution "mutuellement satisfaisante". Cette demande a été adressée vendredi au CSA français. A charge pour ce dernier de négocier, ou pas, une nouvelle convention avec TF1...

Pour le CSA belge, l'objectif est d'empêcher TF1 de profiter de ressources publicitaires belges sans contreparties

L'objectif est d'empêcher TF1 de profiter des ressources publicitaires belges sans contreparties financières.

et par conséquent, d'introduire une différence de traitement avec les autres opérateurs belges. Dans sa demande, le CSA énumère les règles dérogatoires auxquelles TF1 devrait se plier (comme l'interdiction d'interrompre les émissions pour enfants ou les journaux télévisés par de la pub ou l'obligation de contribuer financièrement à la production audiovisuelle en Communauté française à hauteur de 2,2 % du chiffre d'affaires publicitaire belge de TF1). Le CSA invite aussi "instamment" son homologue français à prévoir le respect de pratiques existantes de la chaîne française envers les chaînes belges en matière de diffusion de programmes.

Enfin, on retiendra encore la demande faite au CSA français de réaliser une "étude approfondie" préalable afin de mesurer l'impact des décrochages publicitaires belges de TF1.

Pierre-François Lovens

→ (1) Cette demande est disponible sur le site du CSA (<http://www.csa.be>).